

INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES : RÉGLEMENTATION DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION (ESP)

FE5

Maîtriser la réglementation DESP et habilitation des intervenants

1 jour

ESP - CTP - EN 378 - Réglementation - Sécurité - Maintenance - Prévention

7 heures

PUBLIC

- > Ingénieurs et techniciens de maintenance et d'exploitation d'installations frigorifiques et climatiques.

PRÉREQUIS

- > Techniciens ou ingénieurs ayant des connaissances techniques des équipements de production de froid et de leur manipulation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Test de positionnement en début de formation
- > Exposés théoriques
- > Études de cas
- > Expériences et travaux dirigés
- > Évaluation des acquis de la formation

- > Support de formation inclus
- > Financement OPCO possible (Organisme référencé Datadock)

TARIF, LIEU & DATES

- > Inter : Voir planning sur le site www.cemafroid.fr/formation.htm
- > Intra : Nous contacter



OBJECTIFS

- > Savoir réaliser le suivi en service des ESP.
- > Pouvoir effectuer les vérifications initiales, les inspections périodiques, la rédaction du programme de contrôle des tuyauteries ...



PROGRAMME

- > Le contexte général de la réglementation des équipements sous pression utilisés dans les systèmes de réfrigération ou de conditionnement de l'air et les pompes à chaleur :
 - Le Décret n° 99-1046 du 13/12/1999 (DESP) ; les arrêtés ministériels du 21/12/1999 (classification des ESP) et du 15/03/2000 modifié (exploitation des ESP).
 - Le Cahier Technique Professionnel du 7/07/2014 pour le suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression.
 - Les normes associées.
- > L'application sur site :
 - Le rôle des différents intervenants.
 - La prévention des risques liés à la pression.
 - La prévention des risques liés à l'utilisation des fluides frigorigènes et secondaires en adéquation avec la norme EN 378 (parties 1-4).
- > Cas pratique.



ACQUIS DE LA FORMATION

- > Connaître la réglementation spécifique des équipements sous pression appliquée au domaine frigorifique.
- > Connaître le nouveau cahier technique professionnel (CTP).



Cette formation peut-être utilisée par le chef d'entreprise pour habilitier ses intervenants.

